



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 23384

Texte de la question

Mme Dominique Gillot attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur le malaise des assistants sociaux scolaires : postes restés vacants, particulièrement en secteurs difficiles, démissions, maladies... Elle lui demande comment elle compte rendre la fonction plus attractive, notamment pour les jeunes diplômés, et s'il serait possible d'instituer une indemnité supplémentaire pour les postes d'assistants sociaux situés en ZEP, les plus nécessaires et les moins demandés par les candidats aux nominations ou aux mutations.

Texte de la réponse

Le ministre chargé de l'éducation nationale porte une attention à la carrière de ces personnels, connaissant et appréciant le rôle qu'ils assurent dans le milieu éducatif. C'est ainsi que ces agents exercent des fonctions visant à aider les personnes, les familles ou les groupes connaissant des difficultés sociales, à faciliter leur insertion et à rechercher les causes qui compromettent l'équilibre psychologique, économique ou social de ces populations. Ils mènent toutes actions susceptibles de prévenir et de remédier à ces difficultés dans le cadre de la politique d'action sanitaire et sociale du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. S'agissant du souhait de l'honorable parlementaire de voir instituer une indemnité supplémentaire pour les postes d'assistants de service social en ZEP, il y a lieu d'observer que ces agents bénéficient déjà de la nouvelle bonification indiciaire (NBI) - instituée par le décret n° 91-1229 du 6 décembre 1991 modifié - de : moins 10 points, s'ils sont affectés dans des établissements situés en ZEP et s'ils exercent l'intégralité de leurs fonctions dans les établissements de ce type ; moins 8 points, s'ils sont responsables d'un secteur comportant au moins un établissement sensible ou un établissement situé en ZEP.

Données clés

Auteur : [Mme Dominique Gillot](#)

Circonscription : Val-d'Oise (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23384

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 décembre 1998, page 7029

Réponse publiée le : 15 février 1999, page 933